

CONTRAT DE COLOCATION

Logement à usage d'habitation principale

Contrat de location conclu pour une colocation au sens de la loi du 6 juillet 1989. Tous les colocataires signent un bail unique et sont tenus solidairement du paiement du loyer et des charges.

I. DÉSIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

– **Le bailleur** : _____ (nom, prénom ou dénomination sociale)

Adresse : _____

Qualité : _____

Adresse électronique (facultatif) : _____

– Mandataire du bailleur (le cas échéant) :

Nom / raison sociale : _____

Adresse : _____

N° et lieu de délivrance de la carte professionnelle : _____

– Garant(s) (le cas échéant) : _____ (nom, prénom, adresse)

Et

– **Les colocataires** :

Colocataire 1 : _____ (nom, prénom)

Adresse actuelle : _____

Colocataire 2 : _____ (nom, prénom)

Adresse actuelle : _____

Colocataire 3 : _____ (nom, prénom)

Adresse actuelle : _____

(ajouter autant de lignes que nécessaire)

Chaque colocataire fournit une adresse électronique (facultatif) : _____

II. DÉSIGNATION DU LOGEMENT

Adresse du logement loué : _____

Étage / n° de lot : _____

Dépendances (cave, parking, garage, etc.) : _____

Usage des locaux : habitation principale des colocataires. Toute activité professionnelle est interdite sauf accord écrit du bailleur.

III. DURÉE DU CONTRAT

Date de prise d'effet du bail : _____

Durée du bail : _____ ans (3 ans pour un bailleur personne physique / 6 ans pour une personne morale, sauf cas particuliers)

Date de fin prévue : _____

IV. LOYER, CHARGES ET CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Montant du loyer mensuel hors charges pour l'ensemble de la colocation : _____ €

Modalités de paiement (virement, chèque, etc.) : _____

Jour de paiement du loyer : _____

Montant mensuel des charges récupérables (provision ou forfait) : _____ €

Modalités de régularisation (si provision) : _____

Montant total du dépôt de garantie : _____ €

Répartition du dépôt de garantie entre colocataires (le cas échéant) : _____

Clause de solidarité : chaque colocataire est solidairement et indivisiblement tenu du paiement de la totalité du loyer, des charges et de l'exécution de l'ensemble des obligations résultant du présent contrat. En cas de départ d'un colocataire, sa solidarité se poursuit dans les limites prévues par la loi et/ou l'avenant au bail.

V. RÉPARTITION D'USAGE ET RÈGLES DE VIE

Les colocataires disposent en commun des pièces suivantes : séjour, cuisine, sanitaires, couloirs, et de toutes les parties communes du logement. Les chambres peuvent être attribuées comme suit (facultatif) :

- Chambre n°1 : _____
- Chambre n°2 : _____
- Chambre n°3 : _____

Les colocataires conviennent entre eux d'un pacte de colocation (facultatif) précisant les règles de vie commune, la répartition des tâches ménagères et des dépenses courantes. Ce pacte peut être annexé au présent contrat.

VI. ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE (SI MEUBLÉ)

Un état des lieux d'entrée et un état des lieux de sortie sont établis contradictoirement et annexés au présent contrat. Ils sont signés par le bailleur et l'ensemble des colocataires.

En cas de colocation meublée, un inventaire détaillé du mobilier et des équipements est annexé au contrat et signé par les parties.

VII. OBLIGATIONS DES PARTIES

Le bailleur s'engage à délivrer un logement décent, en bon état d'usage et de réparations, ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement.

Les colocataires s'engagent à :

- payer l'intégralité du loyer et des charges aux échéances convenues ;
- user paisiblement des locaux et respecter le voisinage ;
- assurer l'entretien courant du logement et des équipements ;
- souscrire une assurance couvrant les risques locatifs ;
- informer le bailleur de tout sinistre ou dégradation importante.

VIII. DÉPART OU ARRIVÉE D'UN COLOCATAIRE

Tout départ ou arrivée d'un colocataire fait l'objet d'un avenant écrit au présent contrat. L'avenant précise l'identité du colocataire sortant et entrant, la date d'effet, ainsi que les conséquences sur la clause de solidarité et le dépôt de garantie.

IX. ANNEXES

Sont annexés au présent contrat :

- Notice d'information relative aux droits et obligations des parties ;
- État des lieux d'entrée ;
- Dossier de diagnostics techniques ;
- Inventaire du mobilier (le cas échéant) ;
- Pacte de colocation (le cas échéant) ;
- Règlement de copropriété (extraits), le cas échéant ;
- Autres documents : _____

Fait à _____, le

Le bailleur

Fait à _____, le

Les colocataires

Signature :

Signatures :

Paraphes : _____